

Compte-rendu de la réunion de bureau du mardi 4 juillet 2017

Etaient présents :

Membres du Bureau :

		<i>Présents</i>
BRUN (JMB)	<i>GRS VALTECH</i>	X
FAISAN (DFA)	<i>DEKRA</i>	X
GALDEMAS (LGA)	<i>EODD</i>	-
GISBERT (TGI)	<i>ARCADIS</i>	-
IMBERTI (PIM)	<i>SUEZ</i>	X
MONTCLAIR	<i>BIOGÉNIE</i>	X
VANNIER (WVA)	<i>SERPOL</i>	X
VIRCONDELET (SVI)	<i>HPC ENVIROTEC</i>	X

Membres de l'UPDS :

MM.	ABELLO	<i>GAUTHEY</i>
	DAUBIGNY	<i>APAVE</i>
	DE LUCA	<i>SOLER ENVIRONNEMENT</i>
	FERLET	<i>EIFPAGE</i>
	GUELORGET	<i>ICF ENVIRONNEMENT</i>
	GERGELY	<i>RSK ENVIRONNEMENT</i>
	HIEZ	<i>TAUW</i>
	KLEIN	<i>SOL ENVIRONMENT</i>
	MERGAUX	<i>EGIS</i>
	PERRAULT	<i>COLAS ENVIRONNEMENT</i>
	PRICOP-BASS	<i>AECOM</i>
Mmes	CHAMBON	<i>UPDS</i>
	DE LA HOUGUE	<i>UPDS</i>
	AUGY	<i>ERG ENVIRONNEMENT</i>

Présentation du LIFTI « Laboratoire d'initiatives foncières et territoriales innovantes » par Marc KASZYNSKI et Lucien BOLLOTTE.

L'article d'UPDS Mag n°2 sur le LIFTI est fourni en annexe + voir www.lifti.org

JM. BRUN remercie M. KASZYNSKI et L. BOLLOTTE de venir présenter le LIFTI. C'est un fond de dotation créé par M. KASZYNSKI en décembre 2016. L'objectif est d'utiliser une approche en « bottom-up » : partir du savoir-faire des acteurs de terrain pour promouvoir la gestion écologique du foncier en friche. Deux axes de travail sont mis en œuvre : l'open-data du foncier et la valorisation des friches.

Sur l'open data du foncier, les travaux engagés sont en lien avec la mise à disposition par la DG-FIP des données fiscales en lien avec les mutations foncières et immobilières.

Sur la valorisation des friches, le LIFTI a créé trois GT (cf. article en annexe) et envisage de créer un cluster pour faciliter les rapprochements inter-métiers : juristes, avocats, BE et sociétés de travaux, concepteurs des projets urbains. Pour les professionnels de la dépollution, l'idée est d'être en interface avec les concepteurs (aménageurs, promoteurs, urbanistes, architectes...) pour mieux intégrer la gestion des pollutions dans les projets. Le LIFTI adressera une liste de propositions en faveur de la reconversion des friches aux ministères de l'environnement, de l'agriculture, de la cohésion des territoires, des finances et du numérique. Les incitations fiscales font partie de ces propositions ;

Le LIFTI ne se substitue pas aux acteurs locaux mais c'est un facilitateur (organisation des échanges, circulation des informations). De nombreux territoires, faute d'opérateur compétent, se trouvent démunis face à de grandes friches. Le LIFTI a ainsi pour objectif de faire connaître ces territoires « en panne d'opérateur » pour trouver des solutions de gestion. Dans ce cadre, le LIFTI envisage de régionaliser son approche.

C. DE LA HOUGUE et L.GALDEMAS représentent l'UPDS au LIFTI mais il y a également besoin de la participation des entreprises en leur nom propre.

JM. BRUN note que le LIFTI est la seule instance qui regroupe un grand nombre d'acteurs autour de sujets qui nous préoccupent : les friches, recyclage/valorisation des friches, les mécanismes fiscaux incitatifs,....etc. Le LIFTI permet de créer du réseau et de développer le business.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de bureau du 25 avril 2017

Le compte-rendu de la réunion du 25 avril est approuvé.

2. Informations diverses : actualité réglementaire, publications textes et guides, révision norme, révision guide TEX, nouveau GT, lancement GT interne UPDS sur le PCT

Voir le diaporama fourni en annexe.

3. GT UPDS en régions : présentation du colloque

Voir le diaporama fourni en annexe.

Le 1^{er} colloque de l'UPDS en région sera co-organisé avec ÉA éco-entreprises le 14 novembre 2017, sur l'ensemble de la journée, à Marseille au théâtre de la Joliette.

Un appel à communications a été lancé entre mai et juin auprès des membres des GT internes UPDS et EA. Le programme comprend 8 interventions en binôme (société SSP + MOA) et 2 tables rondes. Le programme sera validé par les bureaux de l'UPDS et d'ÉA.

Un appel à sponsoring sera lancé auprès des adhérents UPDS et ÉA. Le sponsoring intègre l'impression du logo sur les programmes, les supports médias, sur les écrans d'attente le jour J, et par la mise à disposition de plaquettes sur des tables le jour J.

4. Conseil des MOA : bilan des 9 rencontres déjà réalisées

Voir le diaporama fourni en annexe.

En début d'année, le bureau a décidé de créer un « conseil des MOA » avec pour objectif de rencontrer et d'échanger avec les MOA dans un cadre plutôt informel, au cours de rencontres en B to B. Organisées par les membres du bureau et CDH, ces réunions sont l'occasion de parler des attentes des MOA au sujet de notre profession et de la certification. Actuellement, 9 rencontres ont été organisées et d'autres sont programmées

d'ici le mois de septembre. Les MOA sont très satisfaits de cette initiative. Une synthèse sera présentée lors du bureau d'octobre.

5. Magazine UPDS : parution du n°2, préparation du n°3

Voir le diaporama fourni en annexe.

Le 2^{ème} numéro du magazine de l'UPDS est paru le 3 juillet. Une coquille s'est glissée dans le premier mail vous informant de cette publication, un mail rectificatif vous a donc été envoyé.

Un adhérent remarque que les niveaux assurantiels annoncés dans l'article rédigé par le cabinet Verlingue sont beaucoup trop élevés et que cela va à l'encontre des intérêts des adhérents. Au contraire, cela va dans le sens des MOA qui cherchent à faire retomber les responsabilités environnementales sur les entreprises SSP.

Le prochain numéro sera publié fin septembre 2017. Tous les adhérents sont invités à proposer des articles en les envoyant à cette adresse : updsmag@upds.org. Les indications pour la rédaction des articles se trouvent en ligne (nombre de caractères, type d'article,...etc.) :

<http://www.upds.org/images/stories/magazine/UPDSMag-CdC-articles.pdf>

6. Projet de renforcement de l'équipe de salariées UPDS

Voir le diaporama fourni en annexe.

Les membres du bureau souhaitent augmenter le rayonnement de l'UPDS via l'organisation de colloques en région, la publication du magazine,... L'équipe de permanentes (1,6 ETP) a donc besoin d'être renforcée. Le bureau souhaite embaucher un/une chargé(e) de communication à mi-temps. Pour cela, il est prévu d'augmenter et d'aménager les cotisations dont le mode de calcul n'a pas évolué depuis 10 ans. Proportionnellement à leur CA SSP, les petites entreprises ont une cotisation plus élevée que les grandes sociétés. Il est donc proposé de rééquilibrer et d'ajuster le calcul des cotisations, notamment en augmentant la part variable sur les 2^{ème} et 3^{ème} tranches. Les calculs sont en cours de finalisation. Les modifications seront présentées lors du bureau d'octobre.

7. Prochaine réunion du Bureau :

Les mardis 10 octobre et 19 décembre 2017.

Les réunions auront lieu à la FNADE (sauf contre-ordre), de 14h à 16h.